

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire
Madame Marilou Noreau, commissaire parent

Absence :

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général
Madame Marylène Plante, directrice générale adjointe
M^e Lyne Laverdure, secrétaire générale

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du comité exécutif à 19 h 06.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE14-023-1912

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

CE14-024-1912

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Boudreault que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et que le point 6.05 soit accepté avec une correction.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-025-1912

3.01 COMPTES À PAYER 2019-2020

Monsieur Dany Boudreault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 14 novembre 2019 au 28 novembre 2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.01 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 06-19), MADAME KARINE BÉDARD

CE14-026-1912

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire de gestion aux Services éducatifs Jeunes - Adultes - FP, soit attribué à madame Karine Bédard selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 6 janvier 2020

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.02 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 68-19), MADAME CLAUDY CHARLAND

CE14-027-1912

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en loisirs aux écoles Sacré-Coeur (Princeville) et Sainte-Anne (Daveluyville), soit attribué à madame Claudy Charland selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps partiel

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Tâche

Du lundi au vendredi,
18 heures / semaine

- École Sacré-Coeur (Princeville)
 - 13 heures / semaine
- École Sainte-Anne (Daveluyville)
 - 5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 9 décembre 2019

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.03 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 70-19),
MADAME SYLVIE BOUFFARD

CE14-028-1912

Monsieur Jean-François Laflèche propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge, classe II et ouvrière d'entretien, classe II aux écoles Amédée-Boisvert et secondaire Monique-Proulx, soit attribué à madame Sylvie Bouffard selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
37,5 heures / semaine

- Concierge, classe II à l'école Amédée-Boisvert
 - 26,25 h / semaine
- Ouvrière d'entretien, classe II à l'école secondaire Monique-Proulx
 - 11,25 h / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.04 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 71-19),
MADAME MARYSE BOUCHARD

CE14-029-1912

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

en documentation à l'école secondaire Monique-Proulx, soit attribué à madame Maryse Bouchard selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 4 décembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.05 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 72-19),
MONSIEUR MAJORIC DAIGLE

CE14-030-1912

Monsieur Guillaume Boisvert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de conducteur de véhicules légers au Service des ressources informatiques et matérielles, soit attribué à monsieur Majoric Daigle selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35,5 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.06 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 74-19),
MONSIEUR ALEXANDRE TARDIF

CE14-031-1912

Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrier d'entretien, classe II à l'école secondaire Le boisé, soit attribué à monsieur Alexandre Tardif selon les modalités suivantes :

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 3 décembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

6.07 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 62-19),
MONSIEUR MARCO GRÉGOIRE

CE14-032-1912

Madame Marilou Noreau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge, classe II et ouvrier d'entretien, classe II aux écoles de la Croisée (St-Rosaire) et Sainte-Marie (Princeville), soit attribué à monsieur Marco Grégoire selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

- Concierge, classe II à l'école de la Croisée (St-Rosaire)
 - 20 h / semaine
- Ouvrier d'entretien, classe II à l'école Sainte-Marie (Princeville)
 - 18,75 h / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

6.08 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 61-19),
MADAME CHANTAL BÉTIT

CE14-033-1912

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge, classe II aux écoles Notre-Dame (Plessisville) Sainte-Famille (Plessisville) et Saint-Édouard (Plessisville), soit attribué à madame Chantal Bétit selon les modalités suivantes :

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

- École Notre-Dame (Plessisville)
 - 21,75 h / semaine
- École Sainte-Famille (Plessisville)
 - 13,25 h / semaine
- École Saint-Édouard (Plessisville)
 - Déneigement

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.09 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 67-19),
MONSIEUR LOUIS SIMONEAU

CE14-034-1912

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrier d'entretien, classe II à l'école secondaire Le boisé, soit attribué à monsieur Louis Simoneau selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.10 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 69-19),
MADAME ÉRIKA LANDRY

CE14-035-1912

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en organisation scolaire aux Services éducatifs Jeunes - Adultes - FP, soit attribué à madame Érika Landry selon les modalités suivantes :

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 6 janvier 2020

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

6.11 RESPONSABLES D'ÉCOLE 2019-2020

CE14-036-1912

Monsieur Dany Boudreault propose que le personnel enseignant ci-dessous désigné soit mandaté, pour l'année scolaire 2019-2020, pour agir à titre de responsable dans les écoles intégrées suivantes et que la résolution numéro CE14-018-1911 soit modifiée pour se lire comme suit :

<i>École</i>	<i>Responsable</i>
Alternative La Fermentière	Julie Cormier
Amédée-Boisvert	Audrey Leclerc
Bon-Pasteur (Lyster)	Jany Lévesque (50 %) - Marie-Claude Breton (50 %)
Cascatelle	Patricia Desrochers
Centrale (St-Samuel-de-Horton)	Myriam Bouchard, Valérie Daneault, Audrey Lamontagne-Verville
Centrale (Villerooy)	Nancy Daigle
Cfer	David Roux
Coeur-Immaculé (St-Valère)	Jocelyn Bergeron (50 %) – Josée Leclerc (50 %)
De la Croisée (St-Rosaire)	Marie-France Hélie
Entreprise Prince-Daveluy	Isabelle Pinette
Jean-XXIII (Inverness)	Marie-Josée Desrochers
Jean-Rivard (Plessisville)	Linda Labonté
La Sapinière (Ste-Clotilde)	Cathy Poirier
Marie-Immaculée (Ste-Sophie)	Éric Fillion
Monseigneur-Milot	Catherine Gaumond (70 %) – Valérie Perreault (30 %)
Notre-Dame-de-l'Assomption (Victoriaville)	Cédric Morin (à compter du 28 octobre 2019)
Notre-Dame (Notre-Dame-de-Lourdes)	Nellie Thibault (15 %) – Édith Laliberté (85 %)
Notre-Dame (Plessisville)	Manon Manningham
Notre-Dame (Norbertville)	Isabelle Boucher (à compter du 18 novembre 2019)
Notre-Dame-des-Bois-Francis	Yves Beauchesne
Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	Josée Loignon (50 %) – Sabrina Hudon (50 %)
Pie-X	Francis Houle
Saint-Christophe	Karyne Cormier
Saint-Cœur-de-Marie (St-Pierre-Baptiste)	Audrey Payeur
Saint-Cœur-de-Marie (Tingwick)	Jacinthe Purcell
Saint-Édouard (Plessisville)	Mélanie Beaudoin (15 %) - Marco Garneau (85 %)
Sainte-Famille (Plessisville)	Renaude Pelletier (50 %) - Kareen Rochette (50 %)
Saint-Médard	Daniel Laliberté

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Saint-Paul (Chesterville)	Noémie Houle (100 %) 23 août 2019 au 24 janvier 2020 Martine Simoneau (100 %) 27 janvier 2020 au 26 juin 2020
Sainte-Julie (Laurierville)	Nancy Bourque
Sainte-Marguerite-Bourgeoys	Marie-Claude Bourret
Sainte-Marie (Warwick)	Sandra Thibault
Sainte-Thérèse (Val-Alain)	Élaine Grenier (85 %) – Marie-Josée Goupil (15 %)

Unanimement résolu

ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

10.00 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE14-037-1912

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du comité exécutif à 19 h 23.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Lyne Laverdure, secrétaire générale